

Manteyer, le 2 avril 2021

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de Manteyer se sont réunis à la Mairie le vendredi 2 avril 2021 à 9h, sous la présidence de M. Robert Pauchon, Maire.

**Présents** : Robert Pauchon, Sandrine Osinga, Georges Allemand, Amandine Arnould, Joelle Imbert, Antoine Lemagadure, Michel Pons

**Absents excusés et représentés** : Dorine Tessa (représentée par Amandine Arnould), Vincent Bumat (représenté par Joëlle Imbert).

Lesquels forment la majorité des membres et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal a désigné M. Georges Allemand pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En introduction du conseil, un point informel est fait avec Sébastien Faure, nouvel agent communal qui vient d'effectuer trois mois de mission au sein de notre collectivité. Sébastien connaît désormais très bien le territoire de la commune et en particulier les réseaux d'eaux et la desserte routière. Il intervient donc régulièrement pour des interventions là où c'est nécessaire ; Du matériel et un véhicule tout terrain ont été mis à sa disposition et seront complétés dans les semaines à venir.

Sébastien a aussi participé à la campagne d'évaluation des poteaux incendie répartis sur la commune avec le SDIS05.

Les 2 parties manifestent leur satisfaction sur cette prise de fonction et le conseil remercie Sébastien pour son action.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **Ordre du jour** :

### **1. Vote des comptes 2020 et budgets 2021** :

#### **Budget eau et assainissement (M49) :**

Peu de pannes sur les réseaux en 2020 (comparativement à 2019)

Des investissements réduits en 2020, concentrés sur le lancement de l'étude pour le schéma directeur de l'eau potable qui va définir le programme de travaux pour les années à venir.

Au final, un budget M49 avec un léger déficit en 2020 (-27496,37 €) en tenant compte des reports des années précédentes et des restes à réaliser.

Mairie de Manteyer – Procès-Verbal conseil municipal du 2 avril 2021

Compte administratif : M. le Maire ne participe pas au vote. Approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion : Approuvé à l'unanimité.

Affectation du solde positif (106078,12 €) en exploitation vers le déficit de la section d'investissement (-133574,49 €) : Approuvé à l'unanimité

Budget 2021 sur M49 : Outre le solde de l'étude du Schéma Directeur, des lignes budgétaires sont prévues cette année pour couvrir :

- L'enquête d'Utilité Publique portant sur la protection des captages de la Sapie et du Miane
- La mise en place de premiers éléments d'amélioration de l'infrastructure de notre réseau d'eau : télésurveillance du réseau, ajouts de compteurs de production, remplacement de vannes de sectionnement, ...

Un budget de 558 509,49 € est proposé pour 2021 pour l'eau et l'assainissement. Ce budget est voté à l'unanimité.

### **Budget principal (M14) :**

Du fait du changement d'équipe municipale à mi 2020 et de la situation sanitaire depuis le printemps 2020, le programme de projets de la commune a été un peu bousculé. Il en résulte des dépenses qui ont été très bien contenues et des recettes qui ont été au niveau attendu en début d'année, et au final un résultat en excédent de l'ordre de 300 K€ qui vient renforcer la capacité d'auto financement de la Commune.

Compte administratif : M. le Maire ne participe pas au vote. Approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion : Approuvé à l'unanimité.

Affectation du solde positif 2020 de la section de fonctionnement (464 408,43 €), une affectation en réserve pour le déficit d'investissement 2020 d'un montant de 10 286.40, le solde 454 122.03 en provision sur la section fonctionnement qui alimentera en grande partie l'autofinancement de l'investissement.

Pour le budget 2021 :

En section de fonctionnement, les dépenses prévues sont en légère augmentation par rapport à 2020 du fait de dépenses de personnel supérieures (compensées par des réductions de coûts de prestation externe) et un virement conséquent à la section d'investissement. La section de fonctionnement ressort pour 2021 à 853 185,03 €.

La section de fonctionnement du budget principal est adoptée à l'unanimité du conseil.

En section d'investissement, nous prévoyons plusieurs opérations en 2021 :

- L'achat de matériels pour équiper l'employé communal : véhicule 4\*4, tracteur équipé, outillage ; Les équipements obsolètes sont eux en cours de vente.
- Un programme de rénovation énergétique complet (changement couverture toit, isolations des combles et murs, changement des huisseries, changement des chaudières, ...) sur les 2 bâtiments communaux du centre village sous réserve d'obtention de subventions étatiques dans le cadre du plan de relance
- Une création d'une aire de jeux (City stade) pour nos jeunes (ou moins jeunes !)

La section d'investissement pour 2021 ressort à 430 975 € ; elle est adoptée à l'unanimité.

Afin d'équilibrer le budget de l'eau et de l'assainissement, une subvention de 27496 ,37 € est votée à l'unanimité depuis le budget principal.

### Taux pour les impôts levés par la Commune :

La réforme engagée par l'Etat, en particulier concernant la taxe d'habitation entraine les décisions suivantes :

- Les communes n'ont plus à fixer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation ; elles perdent le bénéfice de cette taxe (sauf pour les résidences secondaires, calculée sur les anciennes bases)
- La part départementale sur le foncier bâti (26,1% en 2020) est agrégée à la part communale (14,97% en 2020) et constitue la nouvelle valeur du taux communal sur le foncier bâti. C'est une opération neutre pour le contribuable sur son impôt foncier, et à peu près neutre pour la Commune.

Pour information, voici le tableau comparatif des montants au niveau de la commune :

	2020	2021 (projection sans réforme)	2021 (avec réforme)
Taxe habitation :	81 187 €		20 085 €
Taxe fonc. Bâti	62 694 €		172 330 €
Taxe Non bâti	14 600 €		14 742 €
Total 3 taxes	158 481€	Environ 163 000 €	207 157€
« Retenue » état		Non applicable	-42 089 €
Résultat final		Environ 163 000 €	165 068 €

Le conseil municipal décide de stabiliser pour 2021 la pression fiscale ce qui conduit aux taux suivants :

Taxe foncière sur le bâti :	41,07%	(14,97%+26,1%)
Taxe foncière sur le non-bâti :	86,21%	

Délibération sur les taux votée à l'unanimité.

La présentation du budget à nos concitoyens se fera sous la forme d'une note de synthèse décrivant les éléments et orientations majeurs des comptes 2020 et budgets 2021 ; Cette note est à disposition sur le [site officiel de la Mairie](#).

## 2. Assurance statutaire :

La Commune est actuellement couverte via contrat auprès de Groupama.

Le Centre de Gestion est en train d'évaluer une couverture regroupant plusieurs collectivités et propose de communiquer aux communes des devis ; cette démarche est non engageante à ce stade. Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

### **3. Assurance cyber-risques :**

Le Centre de Gestion souhaite connaître la position (avec engagement d'adhésion multi annuelle) des collectivités de son périmètre pour la négociation d'un contrat d'assurance autour du cyber-risques ; sans connaissance des prix et des conditions de contrat, et compte tenu de la faible surface d'exposition des actifs de la commune au cyber risque, la proposition du centre de gestion n'est pas retenue.

Une action est initialisée au niveau du Conseil afin de réduire les différents risques (attaques informatiques, catastrophes naturelles ou accidentelles) en s'appuyant sur d'autres solutions.

### **4. Raccordement réseau électrique**

Suite au permis de construire accordé à M. Nicolas Allemand, il convient de passer une convention avec le SyME05 pour les travaux de raccordement électrique ; la participation de la commune est de 3857,4 €. Délibération votée à l'unanimité.

### **5. Coupes de bois 2022**

L'assiette des coupes de bois sur la forêt communale est revue légèrement à la hausse par adjonction d'une parcelle supplémentaire. Délibération votée à l'unanimité.

### **6. Vente de matériel**

Le tracteur MB Trac acquis en 1985 par le Commune a été proposé à la vente ; de nombreuses offres ont été faites ; il sera adjudgé au plus offrant dans les jours prochains au prix de 16850 €.

Par ailleurs, il est donné à M. le Maire les pouvoirs pour engager une consultation afin d'acquérir un tracteur agricole équipe.

Délibération votée à l'unanimité.

Pour l'ancien tracteur, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus recevront une réponse par messagerie électronique ou courrier postal.

### **7. Location garage**

Afin d'entreposer le matériel roulant de la commune, celle-ci va louer à partir du 1/5/2021 un garage de 60 m2 environ à Mme Paulette Chevalier pour un loyer de 150 € par mois. Délibération votée à l'unanimité.

### **8. Délégations consenties au maire par le conseil municipal**

Suite à une erreur de date dans la délibération du 3/7/20, celle-ci est reprise à la date du jour avec la correction de la date. Délibération votée à l'unanimité.

## **Questions diverses :**

**Déchets** : Concernant le service des ordures ménagères dont la compétence est exercée par la Communauté de Communes, les couts de ces services sont en très forte augmentation dès cette année et continueront leur folle ascension dans les prochaines années. Pour le conseil municipal, il n'est pas sain de répercuter les augmentations de prix au niveau de la taxe payée par le contribuable et préconise de mettre en place des initiatives visant à réduire le volume des déchets rejetés par chaque foyer.

**Compétence mobilité** : Le bureau de la ComCom a fait le choix de prendre la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité qui lui permet, si elle en fait la demande, de se substituer à la Région pour l'organisation de services de transports. La Commune de Manteyer a commencé à débattre au niveau de son conseil sur les différents projets en la matière sur son territoire tels que des navettes pour la station de Ceüse ou/et pour Gap, des aménagements de chemins cyclables et pédestres et devra délibérer prochainement quant à l'acceptation du transfert vers la CCBD.

Les dossiers relatifs au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, à l'implantation d'une antenne mobile seront discutés lors de la prochaine réunion de travail du conseil, fixée le 16 avril 2021 à 18h.